Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20250527-2025DEC79-AU

VILLE Les Herbiers

DÉCISION MUNICIPALE

prise en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

2025 – 79 : TARIFS DES ACTIVITES DU SERVICE JEUNESSE
SEJOURS VACANCES D'ETE 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS

Vu les articles L. 2122-22 2° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 7 juillet 2022 donnant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,
Vu la décision municipale n°109 du 1er août 2013 modifiée instituant la régie de recettes des activités péri-éducatives renommée régie de recettes Enfance-Jeunesse,
Vu l'arrêté municipal n°968 du 29 juin 2023 donnant subdélégation de fonctions et de signature à Madame Hélène CHENAIS, conseillère municipale, chargée des Finances,
Considérant la nécessité de fixer un tarif pour les séjours vacances d'été organisées par le service Jeunesse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs des séjours organisés par le service Jeunesse pour l'été 2025 sont fixés ainsi qu'il suit :

Séjour LATHUS : 5 jours et 4 nuits, du Lundi 07 au Vendredi 11 Juillet, au « Centre de Plein Air de Lathus » Dans la Viennes, à partir de la 6ème – Collégiens et Lycéens

Activités prévues : Initiation à l'Equitation, Parcours d'accrobranche, Découverte du Canoé Kayak et apprentissage de l'Escalade. Hébergement sous tentes (fourmis par le centre), formule demi-pension avec petits déjeuners et diner prévus, repas du midi en autonomie…

Modalité d'inscription : Mardi 13 mai à partir de 10h via le portail famille de la ville des Herbiers

	QUOTIENT							
	<500	**501-700**	**701-900**	**901-1100**	**1101-1300**	**1301-1500**	**1501-1700**	**>1701**
HERBRETAIS 2025	208€	213€	218€	228€	238€	248€	253€	258€
NON HERBRETAIS 2025	268€							

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20250527-2025DEC79-AU

Séjour UCPA : 5 jours et 4 nuits, du Lundi 30 Juin au Vendredi 04 Juillet, à « UCPA Bombannes » Carcans, à partir de la 6ème – Collégiens et Lycéens

Activités prévues : Découverte du Surf, Parcours Accrobranche, Initiation au catamaran sur la côte Atlantique et Visite de la Dune du Pilat. Nuits sous tentes, formule Gestion libre, repas autonome…

Modalité d'inscription : Mardi 13 mai à partir de 10h via le portail famille de la ville des Herbiers

	QUOTIENT							
	<500	**501-700**	**701-900**	**901-1100**	**1101-1300**	**1301-1500**	**1501-1700**	**>1701**
HERBRETAIS 2025	245€	250€	260€	270€	280€	290€	295€	300€
NON HERBRETAIS 2025	310€							

ARTICLE 2 : Aucune réduction n'est prévue pour ces activités. Les recettes seront perçues par le biais de la régie de recettes Enfance-Jeunesse.

ARTICLE 3 : M. le Directeur Général des Services et Mme le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Transmise en Préfecture le : 02 JUIN 2025
Publiée électroniquement le : 02 JUIN 2025

LES HERBIERS, le 27 mai 2025
Par délégation spéciale du Conseil municipal,
Christophe HOGARD, Maire,
Par délégation du Maire,
Hélène CHENAIS, conseillère municipale chargée des finances

MAIRIE DES HERBIERS 85500 (vendée)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, par voie postale au 6 Allée de l'Ile Gloriette – CS 24 111 – 44 041 NANTES CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.